

Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite

Site d'Aubonne

But de l'école

Le but de l'École de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés par l'école de musique :

- | | |
|---|--------------------------|
| - initiation musicale (méthode Willems) | - trombone |
| - solfège | - euphonium |
| - cornet | - baryton |
| - alto | - batterie / percussions |

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, seront facturés. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM. Les instruments sont mis à disposition par l'école de musique. Une participation aux frais d'entretien de 50.-par année est demandée.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements, d'entente avec l'EM. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre. Pour les cours de solfège, l'année entière est due. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est fortement recommandée et se fait d'entente entre le professeur, les parents et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant une partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année, le deuxième samedi du mois de novembre. Les finances d'inscription sont prises en charge par l'école de musique.

Camp de musique

Un camp de musique d'une semaine est organisé pour les élèves des écoles de musique de la Côte Est pendant les vacances scolaires d'automne. La participation à ce camp est vivement recommandée dès la 2^{ème} année de pratique d'instrument.